

## Belgique : Qui vole un vélo, contribue au réchauffement climatique

Par **Isidore Beautrelet**, le 03/02/2020 à 09:49

Bonjour

Vous connaissez tous le célèbre proverbe "Qui vole un œuf, vole un bœuf" (ou qui vole une tapisserie, vole une épicerie, si vous préférez la version Louis de Funès )

Et bien en Belgique, ils ont un autre dicton "Qui vole un vélo, contribue au réchauffement climatique".

C'est exactement ce raisonnement qu'a retenu le tribunal correctionnel de Bruxelles pour condamner un voleur de vélo multirécidiviste, pour crime écologique.

Les juges ont notamment relevés que :

[quote]la victime dépossédée de son vélo n'a pas d'autres options que d'utiliser des moyens de transport beaucoup plus polluants et contribuant dès lors au réchauffement climatique[/quote]

[https://www.capital.fr/economie-politique/lincredable-motif-de-la-condamnation-dun-voleur-de-velo-1361216#noref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm\\_campaign=20200203&utm\\_medium=email-cap-matinal-eco](https://www.capital.fr/economie-politique/lincredable-motif-de-la-condamnation-dun-voleur-de-velo-1361216#noref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20200203&utm_medium=email-cap-matinal-eco)

Je trouve cette analyse très intéressante. En effet, le droit pénal a pour but de réparer le préjudice que subi la société, du fait de la commission d'une infraction. Or, il n'est pas incohérent de prendre en compte l'impact environnementale d'une infraction pénale, puisque ça fait partie intégrante du préjudice qui a été subi par la société.

Je ne sais pas si en France une telle analyse pourrait être retenue par nos magistrats.

Par **LouisDD**, le 03/02/2020 à 10:58

Salut

Ça c'est du concret pour défendre l'environnement !

En France pour ce vol de vélo on aurait un classement sans suite mdr

Par **Dolph13**, le **03/02/2020** à **11:06**

Bonjour,

Ben dites-donc, ils vont loin dans leur analyse les juges de Belgique.

Mais je vois mal les juges de France avoir le même raisonnement. Comme l'a dit Louis, ça aurait été sûrement classé sans suite.

Quoi que, avec la décision rendu récemment sur QPC par le Conseil Constitutionnel sur le droit de l'environnement, ce type de décision pourrait quand même arriver xD.